

L'Abes lance l'**appel à projets 2022 « Signalement rétrospectif dans Calames »** destiné à valoriser les collections de manuscrits et d'archives des établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par leur signalement dans le [catalogue Calames](#).

Les projets sont éligibles aux conditions suivantes :

- ils sont présentés par un établissement membre du réseau Calames
- ils visent à la conversion rétrospective en EAD de documents appartenant au périmètre du catalogue Calames. Ce signalement est réalisé directement dans le catalogue Calames, dans le respect des bonnes pratiques EAD
- ils concernent au minimum 200 notices
- les établissements demandeurs cofinancent les projets

### Modalités de soumission des projets

Les établissements souhaitant présenter un projet complèteront le questionnaire disponible en ligne sur le site web de l'Abes avant la date limite, fixée au **14 janvier 2022**.

Quelques jours après validation du questionnaire, chaque établissement demandeur recevra par messagerie électronique : un accusé de réception ; la version électronique du questionnaire complété ; les demandes de précisions éventuellement nécessaires.

- **à noter** : Un même établissement peut présenter plusieurs projets. Dans ce cas, il est invité à les classer par ordre de priorité.

### Critères de sélection des projets

Le Conseil scientifique de l'Abes a émis des recommandations, validées par le Conseil d'administration, concernant les critères prioritaires à retenir pour le cofinancement des projets de signalement rétrospectif dans Calames.

Pour rappel, il n'y a pas d'axe thématique ou disciplinaire prioritaire. Aucun type de documents entrant dans le périmètre de Calames n'est exclu a priori du champ de l'appel à projets.

Les **numérisations en cours ou en projet** constituent un critère important pour financer les rétroconversions dans Calames. Les autres critères examinés sont les suivants :

- l'importance scientifique du fonds
- le degré de préparation de l'établissement (connaissances archivistiques et/ou EAD, expérience et travail antérieur dans Calames)

D'autres points seront considérés avec attention : la profondeur de la description envisagée ; le coût horaire ; la continuité ou complémentarité avec d'autres projets.

- **à noter** : La reprise de données déjà présentes dans Calames (enrichissement de notices CGM ou Palme), sans être totalement exclue du périmètre de l'appel à projets, ne concernera qu'une part modique des financements octroyés par l'Abes

### Financement des projets

Les projets retenus sont cofinancés par l'Abes au titre des crédits alloués par le MESRI pour soutenir la politique nationale de signalement rétrospectif.

#### Important :

- les coûts et les demandes de financement sont exprimés en € HT.
- il n'est pas fixé de seuil financier minimal par projet.
- chaque projet doit indiquer clairement la répartition des financements entre l'Abes, l'établissement et les éventuelles autres sources de financement.

L'établissement est décisionnaire quant à la méthode retenue (prestation et/ou appel à des personnels vacataires ou contractuels). Les deux types de dépenses sont éligibles au financement :

- prestations de service portant sur le signalement rétrospectif
- crédits de vacances

Le versement de la rétribution à l'établissement est subordonné à la signature d'une **convention** :

- l'Abes notifiera l'établissement dont un/des projet(s) a/ont été retenu(s) en lui adressant une convention précisant le montant de l'aide financière accordée.
- l'établissement enverra alors à l'Abes un exemplaire signé de cette convention.
- à réception de la convention signée, l'Abes versera au bénéficiaire la somme prévue dans un délai de 30 jours.

L'établissement s'engage à utiliser le financement uniquement pour la réalisation de l'opération de signalement rétrospectif prévue. Dans le cas contraire, l'Abes pourra exiger le reversement total ou partiel des sommes versées.

### Évaluation des projets retenus

L'établissement bénéficiaire transmettra à l'Abes un document d'évaluation, comprenant un volet scientifique (avancement du projet, suites éventuelles à prévoir, etc.) et un volet financier justifiant de l'utilisation des sommes versées.

Tout établissement qui aura bénéficié d'un soutien financier en 2022 adressera à l'Abes son document d'évaluation au plus tard à la fin du mois suivant la fin de l'opération.

L'établissement bénéficiaire s'engage à signaler dans une balise < sponsor > la participation financière de l'Abes au projet, selon les indications portées dans le manuel de catalogage Calames.

### Calendrier

- **12 novembre 2021** : lancement de l'appel à projets Calames 2022
- **14 janvier 2022** : date limite de retour des candidatures à l'Abes
- **février-mars 2022** : sélection des projets
- **avril 2022** : notification aux établissements candidats

### Documentation et liens utiles

- [Site de l'Abes](#) > rubrique Réseau Calames > Signalement rétrospectif
- [Manuel de catalogage dans Calames](#)
- Site national [EAD en Bibliothèque](#)
- Pour toute question : [guichet d'assistance ABESstp / rubrique Calames](#)